



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme de l'enseignement professionnel scolaire

Question au Gouvernement n° 469

Texte de la question

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SCOLAIRE

M. le président. Avant de lui passer la parole, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à Mme Michèle Victory, députée de la deuxième circonscription de l'Ardèche, qui a remplacé M. Olivier Dussopt, nommé membre du Gouvernement et dont le mandat a pris fin le 24 décembre dernier. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) Vous avez la parole, madame la députée, pour votre première question d'actualité.

Mme Michèle Victory. Je vous remercie, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé que la réforme de la voie professionnelle scolaire était l'une de vos priorités. Elle scolarise aujourd'hui environ 700 000 élèves, soit un tiers des lycéens. Elle valorise l'intelligence de la main et du geste, et permet l'insertion professionnelle, mais elle souffre malheureusement toujours d'un déficit d'image. Avant de rejoindre ces bancs, j'ai enseigné pendant vingt-cinq ans au lycée hôtelier de Tain-l'Hermitage, et j'ai pu mesurer chaque jour la motivation de tous ces jeunes et l'excellence de la formation qui leur était dispensée.

Vous avez souhaité que la réforme de la voie professionnelle scolaire s'inscrive dans le cadre de la réforme de l'apprentissage. Cette décision suscite deux interrogations.

Tout d'abord, quelle place pour les enseignements généraux dans cette nouvelle voie professionnelle, plus particulièrement pour les pratiques et les enseignements culturels, terriblement absents de la plupart des formations ? Ces pratiques n'existent aujourd'hui que grâce à l'implication des équipes éducatives autour de projets extra-scolaires, ce qui ne donne pas les leviers nécessaires pour lutter contre les inégalités. L'école ne forme pas que de futurs salariés, elle doit aussi former de futurs citoyens du monde, libres et épanouis. Il est nécessaire de préserver un socle de culture générale pour que les jeunes en formation professionnelle puissent évoluer tout au long de leur vie. Les lycées professionnels pratiquent une telle mixité des enseignements : cette réforme ne doit pas se faire à leur détriment.

Ensuite, quel pilotage pour cette nouvelle voie professionnelle ? Parallèlement au rapprochement entre les lycées professionnels et les centres de formation des apprentis, le Gouvernement souhaite confier aux branches professionnelles la gestion de l'apprentissage. Mais le risque que nos jeunes deviennent alors une simple variable d'ajustement aux difficiles problématiques de l'emploi ne nous paraît pas anodin.

Monsieur le ministre, si nous soutenons votre volonté de valoriser la formation professionnelle des jeunes, nous ne voulons pas que votre réforme fragilise la filière publique. Quelles réponses pouvez-vous nous apporter sur

ce point ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe NG et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Madame la députée, je vous remercie pour votre question qui me permet de mettre l'accent sur un sujet que j'ai toujours défini comme ma deuxième priorité. Ma première priorité étant l'école primaire, à savoir notre capacité à consolider les savoirs fondamentaux chez tous les élèves de France, la deuxième, c'est l'enseignement professionnel car, vous l'avez très bien dit forte de votre expérience, il y a derrière les lycées professionnels un enjeu d'avenir majeur pour notre pays.

Pour arriver à la modernisation que nous appelons tous de nos vœux, le Gouvernement a décidé de dépasser un clivage qui s'est hélas révélé fort stérile par le passé : celui entre l'apprentissage et l'enseignement professionnel scolaire. À cette fin, j'ai confié une mission à deux personnalités dont une députée, Céline Calvez, et un grand chef cuisinier, Régis Marcon.

M. Régis Juanico. Excellent chef !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. En ce moment même, tous deux mènent une concertation, et toute la représentation nationale peut bien entendu y apporter sa contribution, de façon à parvenir à une définition de l'enseignement professionnel de demain. Leur travail s'articule avec la concertation conduite par ma collègue Muriel Pénicaud sur l'apprentissage. Nous voulons beaucoup plus de passerelles, beaucoup plus d'ouvertures vers le futur pour tous les élèves qui seront concernés par l'apprentissage comme par l'enseignement professionnel, certains éventuellement par les deux. Nous voulons que les élèves aient un avenir plus ouvert, grâce entre autres à des thématiques renouvelées, comme la transition numérique et la transition écologique, pourvoyeuses d'emplois nouveaux, mais aussi l'entrepreneuriat, l'artisanat, tous ces domaines dans lesquels il y a de l'emploi et un futur, et vers lesquels l'enseignement professionnel doit montrer la voie sur le plan des thématiques, mais aussi sur le plan pédagogique comme vous l'avez très bien dit. Cela suppose à la fois des compétences manuelles mais également de savoir-être et de savoir-faire. Le Gouvernement est très optimiste quant à la possibilité d'y parvenir dans le cadre d'un consensus national parce qu'il y va de l'intérêt de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Victory](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 469

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 janvier 2018](#)